



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections municipales

Question écrite n° 56846

Texte de la question

M. Jean Charroppin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les applications du droit de vote des ressortissants de l'Union européenne aux prochaines élections municipales de mars 2001. Il lui demande de lui préciser, au regard des inscriptions effectuées sur les listes, le nombre de ressortissants de l'Union européenne qui participeront effectivement à ce scrutin et leur répartition par nationalité.

Texte de la réponse

La loi organique n° 98-404 du 25 mai 1998 accorde le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux ressortissants de l'Union européenne résidant en France. La participation à ces élections est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire. Dans la perspective des élections municipales de mars 2001, le Gouvernement a lancé une campagne d'information destinée à sensibiliser les ressortissants de l'Union européenne sur la possibilité qui leur est offerte de participer aux élections municipales et sur les démarches nécessaires en vue de leur inscription sur la liste complémentaire de leur commune de rattachement. Ainsi, 166 031 ressortissants se sont inscrits sur les listes électorales complémentaires au titre des élections municipales de 2001. Les quatorze nationalités (hors France) sont représentées. Le nombre de ressortissants communautaires électeurs au titre des élections municipales de 2001 se présente comme suit : 12 982 Allemands, 704 Autrichiens, 16 376 Belges, 964 Danois, 17 942 Espagnols, 402 Finlandais, 972 Grecs, 1 025 Irlandais, 34 764 Italiens, 2 505 Luxembourgeois, 6 929 Néerlandais, 54 859 Portugais, 14 658 du Royaume-Uni et 949 Suédois.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56846

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 398

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4125